

SYNDICAT FRANSYLVA 27

Secrétariat : ZA de la Gare – 76750 VIEUX-MANOIR
Chambre d'Agriculture-5 rue de la Petite Cité-CS 80882-27008 EVREUX
Siret n° 780 807 806 000 10

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2022

Statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2021

Les membres du SYNDICAT FRANSYLVA 27 se sont réunis le 20 mai 2022 en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, à la salle communale de Crestot(27110), avec le syndicat Fransylva 76 qui tenait également son assemblée générale annuelle.

Le programme de la journée était le suivant :

- 9h15 Café d'accueil
- 9h30 - 11h Parties statutaires FRANSYLVA 27 et 76
Rapport moral, Comptes, élection de nouveaux administrateurs
- 11h - 12h30 Intervention d'Eric TOPPAN
Directeur Général FRANSYLVA Services
- 12h30 - 14h Déjeuner
- 14h30 - 16h Visite guidée de l'arboretum du Domaine d'Harcourt

Les adhérents ont été consultés lors de cette Assemblée Générale Ordinaire sur les éléments suivants, à savoir :

1. Rapport moral du Président
2. Rapport financier de l'exercice 2020 et affectation du résultat
3. Montant des cotisations pour 2022
4. Elections d'administrateurs

Le Résultat des votes est le suivant :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activités, du bilan, du compte de résultat, approuve le rapport d'activité, les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2021 font apparaître des produits pour un montant de 51 686,03 € et des charges pour un montant de 45 558,48 € soit un solde créditeur de 6 127,55 €.

En conséquence, elle donne aux administrateurs et au Président, quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Résolution adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit 6 127,55 € en report à nouveau de la façon suivante :

Résultat de l'exercice	6 127,55 €
Report à nouveau antérieur	149 786,69 €
<hr/>	
Affectation en report à nouveau	155 914,24 €

Soit un report à nouveau de 155 914,24 € plus une réserve de 10 671,43 €.

Résolution adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

COTISATIONS

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée générale décide du montant des cotisations pour l'année 2023:

Montant des cotisations au 1 ^{er} Janvier 2023			
De 0 à 10 ha	31 €	de 26 à 500 ha	1,50 €/ha
De 11 à 25 ha	41 €	plus de 500 ha	1,05 €/ha

Résolution adoptée avec 1 opposition.

RESPONSABILITE CIVILE en 2023 A définir en fonction du choix de l'Assurance Responsabilité Civile
--

QUATRIEME RESOLUTION

Le Président propose une élection concernant le renouvellement de 2 administrateurs sortant:

Monsieur Benoit Aucouturier et Monsieur Charles-Antoine de la Haye.

Le Président propose l'élection de 3 nouveaux administrateurs :

- Madame Sahut d'Izarn
- Monsieur Belbeoc'h
- Monsieur Chavane

Résolution adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président,
Jean de SINCAÏ

La Secrétaire,
Mme Marguerite MEVEL